

RÈGLEMENT : SECTION 1 – INFORMATION POUR LES EXPOSANTS

LIEU

Ferme de Mont Saint Jean - Chaussée de Charleroi 591, 1410 Waterloo.

OUVERTURE AU PUBLIC

Samedi 12 (12h00 à 19h00) et dimanche 13 novembre 2022 (10h00 à 18h00).
Nous demandons à chaque exposant d'être présent et complètement installé au minimum 30 min avant l'ouverture au public du salon au risque de se voir refuser l'accès aux halls d'exposition sans remboursement possible.

MONTAGE POUR EXPOSANTS

Samedi 12 novembre 2022 de 9h à 11h.

Aucun matériel ne peut être envoyé ou stocké avant cette date sur le site.

DÉMONTAGE

Dimanche 13 novembre 2022 entre 18H00 et 21H00

Pas de montage ou de démontage pendant le salon ou avant la fermeture officielle des portes du salon. Nous insistons sur le fait que votre stand devra être remis dans l'état de propreté dans lequel vous l'avez trouvé, vos poubelles et déchets évacués par vos soins. Tout déchet, traces au murs ou au sol, ou poubelle laissés sur place vous sera facturé 25 euros htva l'unité.

RÈGLEMENT : SECTION 2 – INFORMATION GÉNÉRALE

EMPLACEMENTS

Le salon a lieu à la ferme de Mont Saint-Jean, à l'intérieur.

Nous nous réservons le droit d'attribuer les emplacements à chaque exposant. L'emplacement, qui vous aura été attribué, vous sera communiqué à votre arrivée.

Ce salon se déroule dans un cadre enchanteur que nous vous demandons de respecter.

Merci de suivre les consignes suivantes :

- Soignez la décoration de votre stand
- Utilisez des matériaux naturels plutôt que synthétiques.
- Votre stand doit toujours être occupé par un responsable de votre société, nous n'acceptons pas de stand inoccupé pendant le salon.
- Veuillez n'introduire sur le salon aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire.

BADGES

Un badge sera donné pour chaque 2m² loués, lors du montage du salon. Ceux-ci donnent accès au salon et au parking exposant. Il est possible de le laisser à l'accueil pour les personnes qui viennent vous remplacer sur le stand au cours du salon.

INSCRIPTION

Nous vous rappelons que seul le paiement de votre stand avant le 30 septembre 2022 confirmera votre inscription et vous permettra de vous installer.

PARKING

Un parking réservé aux visiteurs est disponible dans l'enceinte de la propriété. Vous pourrez en disposer pendant la mise en place et le démontage de votre stand. En dehors de ces deux moments, nous vous demandons de garer votre véhicule sur l'un des nombreux parkings voisins.

INVITATIONS

Si vous souhaitez recevoir des invitations au salon « ÊTRE Plus », vous pouvez les acheter au prix de 5 euros htva. Elles vous seront facturées avec le stand. Par ailleurs, nous vous offrons 3 invitations gratuites par 2 m² réservés.

NETTOYAGE

Nous insistons sur le fait que votre emplacement devra rester propre et ordonné durant toute la durée du salon. Nous vous demandons de gérer vous-mêmes vos papiers/cartons/poubelles que vous devrez ramener à l'issue du salon : rien ne pourra être abandonné sur le site, que ce soit à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur. Tout déchet ou poubelle laissés sur place vous sera facturé 25 euros htva l'unité.

ASSURANCE

Il incombe aux exposants d'assurer eux-mêmes le matériel et la marchandise qu'ils exposent. En aucun cas l'organisateur ne sera tenu responsable des dommages et vols survenus durant les préparatifs et la durée du salon. De même, les exposants sont tenus d'assurer leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

SÉCURITÉ

L'accès au salon sera fermé le soir. Il n'y aura donc aucun accès après les heures d'ouverture, sauf autorisation préalable. La sécurité de l'ensemble des éléments laissés sur les stands des Exposants dépend de ces derniers.

LITIGE

Tous litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes seront soumis aux tribunaux compétents desquels dépend le siège social de l'organisateur.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

L'organisateur dispose à tout moment en cas de circonstances imprévues (exemple : confinement sanitaire, durcissement des règles de distanciation spatiale, cas de force majeure dans le sens le plus large du terme tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive, incendies, catastrophes naturelles, perturbations ou pénuries dans l'approvisionnement d'énergie, tempêtes, insuffisance d'intérêt du public etc ...) le droit de changer les heures d'ouverture et/ou de ne pas autoriser entièrement ou partiellement l'accès au salon; dans une telle hypothèse les « Exposants » ne pourraient faire valoir de droits, réclamation, dédommagements de quelque nature que ce soit auprès de l'organisateur.

Si des événements politiques économiques, sanitaires imprévus ou un cas de force majeure s'opposaient à la tenue de la manifestation, ou entravaient sa réalisation ou encore exigeaient d'en modifier les dates, les exposants ne pourraient prétendre à aucune indemnité ou remboursement. Les sommes versées en tant qu'exposant feraient alors l'objet d'un avoir à valoir sur le coût de participation à la manifestation reprogrammée à la ferme de Mont Saint Jean, ou d'un autre service ou événement proposé par Arpège Média.